

UNION INTERPARLEMENTAIRE.

(Groupe anglais.)

Chambre des communes, Londres, S.W.,

1906.

Président : lord Weardale.

Secrétaire honoraire : W. Randal Cramer, député.

Comité exécutif :

Lord Evebury.

J. Allen Baker, député.

Geo. Barnes, député.

John A. Bright, député.

E. A. Brotherton, député.

Sir John Brunner, baronnet, député.

Très honorable Thos. Burt, député.

Thos. Cairns, député.

Lord Farrer.

Thos. R. Ferens, député.

Lord Harrington.

J. Murray Macdonald, député.

Fred. Maddison, député.

Sir Chas. McLaren, baronnet, député.

James O'Grady, député.

Duncan V. Pirie, député.

John M. Robertson, député.

Chas. E. Schwann, député.

L'honorable Arthur Stanley, député.

John Ward, député.

Lord Welby.

Henry J. Wilson, député.

Sir Howard Vincent, député.

Henry Vivian, député.

Cher monsieur,—A la suite de la décision prise hier par le conseil de l'Union interparlementaire d'accepter l'invitation du groupe anglais, encouragé et approuvé par le gouvernement de Sa Majesté britannique, de tenir la 14e conférence de l'Union à Londres les 23, 24 et 25 juillet prochain, et pour donner suite à la décision par laquelle on a résolu d'inviter à la conférence les membres du parlement fédéral du Canada, nous avons l'honneur de vous demander de vouloir bien transmettre aux membres de votre Chambre haute l'invitation cordiale de prendre part aux délibérations de la conférence à Londres.

Vous savez probablement que l'union a été fondée en 1888 dans le but de réunir les membres de tous les parlements dans une action concertée pour l'avancement de l'arbitrage et de la concorde internationale.

Il en est résulté que des groupes ont été formés dans presque tous les parlements, composés de membres qui approuvent notre but, et à la conférence tenue l'année dernière à Bruxelles seize parlements y étaient représentés.

Comme le but de notre union est d'obtenir une représentation parlementaire aussi étendue que possible, nous désirons beaucoup avoir l'avantage de la participation des membres de votre parlement à qui nous offrons l'accueil le plus cordial.

Si, à la suite de cette communication, il y avait dans vos deux Chambres parlementaires des membres qui seraient disposés à accepter l'invitation, nous leur serions obligés de nous en avvertir aussitôt qu'ils le pourront, et nous leur communiquerons immédiatement tous les renseignements utiles concernant le programme de la conférence et des fêtes qui seront données à cette occasion.

Cela faciliterait beaucoup notre future correspondance si les membres de votre parlement,

Le PRESIDENT.

qui ont l'intention d'assister, voulaient bien former un groupe et autoriser leur président à se mettre personnellement en communication avec nous.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre tout respectueux,

WEARDALE.

Au Président du Sénat canadien.

Le congrès parlementaire international de la paix a siégé presque tous les ans dans une des capitales de l'Europe et, il y a trois ans, il se réunissait en Amérique à Saint-Louis.

J'ai eu l'honneur de prendre part à ce congrès en 1900 au palais du Luxembourg à Paris, avec sir William Hingston. Il y avait là des représentants de toutes les parties du monde. Ce congrès est l'occasion tous les ans de réunir des représentants de toutes les nations, dans le but de cultiver une meilleure entente entre elles. J'irai à Londres le 24 juillet prochain, et je serai heureux de communiquer les noms des membres du Sénat qui pourront assister au congrès.

L'honorable M. SCOTT : J'estime qu'il est de mon devoir, au nom du gouvernement, de transmettre à lord Weardale et au comité qu'il représente nos remerciements pour leur aimable invitation. J'espère que tous les membres qui se trouveront à Londres, ce jour-là, assisteront au congrès.

L'honorable M. LOUGHEED : Je m'associe de tout cœur aux sentiments exprimés par le ministre au nom du gouvernement, et j'espère que l'invitation et l'accusé de réception seront consignés dans le procès-verbal de la séance.

LE BILL DE LA WESTERN TRUST COMPANY.

DISCUSSION SUR LE RAPPORT DU COMITE.

L'honorable M. KERR (Toronto), au nom du comité des banques et du commerce, fait rapport de l'adoption, avec modifications, du projet de loi (35) tendant à autoriser la Western Trust Company.

Monsieur le président, les modifications qui ont été faites à ce bill sont les suivantes: 1° elles restreignent la catégorie des placements que la compagnie pourra faire; 2° elles imposent des peines pour l'omission de rendre compte.

Je propose au Sénat la ratification de ces deux amendements.